

Image not found or type unknown



Achat sur internet quel recours

Par **clev**, le **21/04/2008 à 16:15**

j'ai acheté un four sur internet, celui-ci présente une détérioration qui n' a pu etre constatée à la livraison, le vendeur me laisse 7 jours franc pour lui retourner, j'habite en province et je travaille la semaine que puis-je faire ?

Par **Jurigaby**, le **21/04/2008 à 17:50**

Bonjour.rnrnArrangez vous avec lui.. Sinon, ça risque d'être long et couteux.